

Bonjour,

Je vous prie d'excuser l'absence de réponse à votre message initial.

En effet, en quelques heures, ce sont plus de 150 messages « copiés et collés » reçus sur ma boîte publique. Il a été difficile de séparer les choses, avant que je procède à un tri vertical automatique. Ce n'était pas votre cas puis que vous précisiez être électeur de la circonscription. Mais 147 messages adressés aux mêmes 15 députés, en prétendant être un électeur ou une électrice de leur circonscription, indique assez bien le spamming, qui est pourtant encadré par les législations européenne et nationale.

Député, je reste citoyen et je dois manifester mon accord à recevoir ces spams ou à minima je dois avoir la possibilité de me désabonner de ces listes de diffusion automatiques. Ce n'était donc pas votre cas. Je renouvelle mes excuses.

Sur le fond, la tentation du mandat impératif n'est pas loin. Mais il est illégal. L'article 27 de la Constitution française du 4 octobre 1958 dispose : « Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel. » Je m'attache à être digne du mandat représentatif qui m'est confié, à ce qu'est être un député, un représentant, qui doit écouter, entendre, réfléchir, amender et trouver un compromis tant il est de plus en plus improbable que l'on trouve des consensus. Il est de rares sujets qui peuvent se trancher par oui ou non, et alors pourquoi ne pas aller sur un référendum. Mais l'immense majorité des sujets, des politiques publiques nous apprennent ou rappellent la complexité, la nécessité de ménager positif et négatif, contraintes et avancées. C'est cela faire la loi. Et quand il s'agit de lois de finances, il nous faut mesurer les impacts, le rendement attendu et les effets de bord.

Sur la taxe Zucman plus précisément, j'ai encore du mal à savoir s'il s'agissait d'une campagne de communication d'un économiste vivant aux Etats-Unis, en quête de notoriété ou un vrai projet. Actuellement j'ai vu le plan de communication de Gabriel Zucman, sa tournée française après ses tournées américaines, mais pas un travail validé statistiquement, budgétairement, en France. Et je dois avouer que les doutes émis par le dernier prix Nobel français d'économie ont nourri mon scepticisme. En effet, à lire les fiscalistes et d'autres économistes, plusieurs questions me laissent perplexe.

- Une taxe qui doit rapporter 20 milliards puis d'autres estiment son rendement à 5 milliards.
- Une taxe qui doit toucher 1 800 personnes mais où 4 familles paieraient 14 milliards, avec à l'évidence une incitation à la délocalisation fiscale immédiate.
- Une taxe qui serait nationale alors que son créateur expliquait jusqu'à l'an dernier qu'elle devait absolument être mondiale, au risque de pénaliser les États qui la mettraient seuls en œuvre.
- Une taxe dont on ne sait pas si elle est constitutionnelle. En effet, lors de l'instauration de l'Impôt sur les Grandes Fortunes, les membres du Conseil Constitutionnel ont opéré une distinction fondamentale entre deux sortes d'impôts frappant le capital : la première, dite impôt « sur le capital » cherche « à atteindre les revenus tirés du capital » tandis que la seconde, dite impôt « en capital », « tend, par ses taux, à liquider progressivement le capital ». Distinction fondamentale car seul un impôt cherchant à atteindre « la faculté contributive du revenu du capital et non pas à liquider ce capital » semble conforme. Seules les liquidités réellement mobilisables permettent d'apprécier si une charge est excessive ou confiscatoire. Dans le cas inverse, l'impôt deviendrait alors un impôt « en capital » contraignant précisément le contribuable à liquider ses biens pour pouvoir s'en acquitter.

Et c'est Gabriel Zucman lui-même qui a « tué » l'idée de sa taxe quand interrogé sur le cas des startups qui n'étaient constituées que de capital et pas encore réellement de revenus, il a benoîtement répondu, il suffira de vendre tous les ans 2% du capital. C'est dangereux car seuls des fonds étrangers rachèteraient ces actions et donc anticonstitutionnel.

En l'état il est donc probable que je ne voterai pas cette taxe, mais que je soutienne tout dispositif plus sérieux, crédible, efficace, de taxation supplémentaire des super revenus, de taxation de la rente et de soutenir pour autant le travail.

Vous concluez sur le déni démocratique de ne pas voter une « réforme » souhaitée par une forte majorité de Français. Vous avez raison !

En matière fiscale, le meilleur impôt est toujours celui payé par d'autres et dont on est exempté. Avec plus de 54% des ménages français ne payant pas l'impôt sur le revenu, on se condamne à faire payer toujours plus à une minorité de Français. Et cela devient problématique, quand nous avons déjà l'un des plus forts taux d'imposition des pays occidentaux.

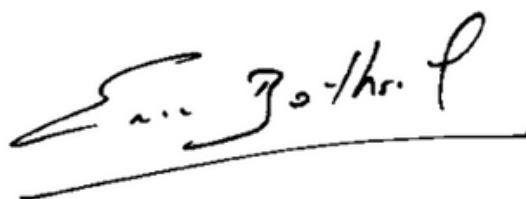
Il conviendrait de faire aussi de la pédagogie sur ces sujets. Les riches paient des impôts. Pas assez ? A voir. Le taux d'imposition direct des 10% des ménages aux revenus les plus élevés est de 42,1% contre 18,5% pour l'ensemble des ménages. Si on y ajoute aux impôts directs des ménages et les cotisations des salariés et des indépendants, le taux d'imposition du dernier décile acquitte 54,2%. Et si on se concentre sur le 10e décile, loin de constater une régressivité, on observe un taux d'imposition directe qui passe de 38,2% pour les 9% les plus riches, 55,8% pour les 1% les plus riches, 56% pour les 0,9% les plus riches et 56,2% pour 0,1% les plus riches.

Ce sont des revenus astronomiques, probablement indécents. Je comprends qu'ils choquent, dépassent l'entendement. Pour autant, prendre près de 6€ tous les 10€ gagnés est déjà un record.

Je ne suis pas du tout convaincu de vous convaincre et de dois avouer que je cherche aussi à plus faire payer les plus hauts revenus, sans les faire fuir ou tuer l'économie. Car je sais, que la France et particulièrement le Trégor-Goëlo, qui nous est cher, ont besoin de créer de la richesse pour financer son modèle de répartition, l'un des plus efficaces au monde. Et, depuis des décennies, nous distribuons plus que nous ne créons, en finançant ce modèle par la dette et l'emprunt.

Dans ces débats budgétaires, je soutiens des amendements d'économies, je refuse de cosigner des amendements augmentant les dépenses et je vais chercher à soutenir les amendements qui augmentent la fiscalité de quelques-uns, en respectant le droit et l'économie.

Sincèrement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Bothorel', written over a horizontal line.